MAIRIE DE PARIS

Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

Sous direction de l'enseignement supérieur

2012 DDEEES 210 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association " Union Nationale des Etudiants de France " (UNEF) (19e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'Union Nationale des Etudiants de France (UNEF), association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, est une association représentative de défense des droits fondamentaux des étudiants. Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Paris et du CNOUS qui se sont déroulées en mars et mai 2010, l'UNEF a remporté respectivement trois sièges sur sept et quatre sièges sur huit.

L'UNEF a notamment pour objet de « permettre aux étudiants de prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs ». Pour atteindre ce but, les activités de l'UNEF sont les suivantes :

- exprimer la position des étudiants de France sur tous les problèmes mettant en cause leurs droits et leurs devoirs, en jouant le rôle de mouvement représentatif auprès des pouvoirs publics, des autorités universitaires et de l'opinion ;
- s'efforcer de faire aboutir les revendications des étudiants, définies par les instances délibératives de l'UNEF ;
- lutter pour la satisfaction des besoins matériels, culturels et moraux des étudiants et engager toute action utile en ce sens ;
- rechercher la coopération entre les étudiants français et étrangers et participer à des organisations européennes ou internationales d'étudiants qui ont le même objet.

Comme vous le savez, Paris est le premier pôle universitaire de France, avec 330 000 étudiants inscrits dans ses universités, ses grandes écoles et ses instituts. Ils rencontrent des problématiques communes comme le logement, la mobilité, ou la participation à la vie de la cité. L'UNEF, qui dispose de sections locales dans les huit universités parisiennes, ainsi qu'à l'Institut d'Etudes Politiques et à l'Ecole Normale Supérieure, cherche à répondre à ce double enjeu : informer les étudiants parisiens sur leurs droits et améliorer leurs conditions d'études et de vie, mais aussi maintenir des liens entre le monde universitaire et la vie de la cité.

En 2012, l'UNEF propose de poursuivre ses actions d'accueil des étudiants au moment des inscriptions et la distribution du « Guide pratique de l'étudiant en région parisienne ». Celui-ci donne des informations générales sur l'enseignement supérieur, des informations pratiques pour s'orienter dans les services et les filières, des conseils pour réussir ses études et vivre au mieux la vie d'étudiant en termes de logement, d'aides, de transport, de santé, de culture, de sport et de travail salarié.

L'UNEF tient par ailleurs à la disposition des étudiants des permanences juridiques. Elles traitent notamment des problématiques rencontrées par les étudiants étrangers nouvellement arrivés en France et que la Ville a le souci d'intégrer. Pour cet accueil et cet accompagnement, l'UNEF agit en partenariat, notamment, avec la Ligue des Droits de l'Homme.

De plus, l'UNEF participe à différents événements qui animent les campus parisiens durant l'année universitaire : la Semaine de la solidarité internationale, la Journée mondiale de lutte contre le sida, la Journée internationale des droits de la femme, le Festival étudiant contre le racisme et la Marche des fiertés. Elle organise également des actions de

convivialité, et notamment des points d'accueil dans les résidences universitaires, afin de rompre l'isolement des étudiants et favoriser la solidarité.

Enfin, l'UNEF apporte une aide concrète aux étudiants en organisant des bourses aux livres et en négociant des tarifs réduits dans certains secteurs d'activités.

Pour soutenir toutes ces actions auprès de la communauté étudiante parisienne, je vous propose d'attribuer une subvention d'un montant de 30.000 euros à l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF) (ASTRE X01473 SIMPA 18592 / 2012_06925), dont le siège social est au 112 boulevard de la Villette 75019 Paris, et de m'autoriser à signer la convention correspondante.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DDEEES 210 Signature d'une convention avec l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF) pour l'attribution d'une subvention. – Montant : 30.000 euros.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le projet de délibération en date du par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 – Une subvention de 30.000 euros est accordée à l'association « Union Nationale des Etudiants de France » (UNEF) (ASTRE X01473 SIMPA 18592 / 2012_06925), dont le siège social est au 112 boulevard de la Villette 75019 Paris ;

Article 2 – Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention sur projets dont le texte est joint à la présente délibération ;

Article 3 – La dépense sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.